

Reprise GRATUITE* D'AMIANTE

INSCRIPTION OBLIGATOIRE
AUPRÈS DU SYPP

Dossier à télécharger sur www.sypp.fr



* Les conditions

JUSQU'À 300 KG / AN / FOYER
ÊTRE PARTICULIER
ÊTRE DU TERRITOIRE DU SYPP
EXCLUSIVEMENT L'AMIANTE LIÉ
TRANSPORT À VOTRE CHARGE
CONDITIONNEMENT CONFORME
DÉPÔT À MONTÉLIMAR SUR RDV

INFORMATIONS



04 75 00 25 35



contact@sypp.fr



www.sypp.fr



Syndicat des Portes de Provence
pour le traitement des déchets